

L'insécurité sociale

Marcellin Tremblay

Volume 43, numéro 4, 1976

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1103884ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1103884ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

HEC Montréal

ISSN

0004-6027 (imprimé)

2817-3465 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Tremblay, M. (1976). L'insécurité sociale. *Assurances*, 43(4), 309–318.
<https://doi.org/10.7202/1103884ar>

L'insécurité sociale¹

par

MARCELLIN TREMBLAY

« Être affranchi de la misère, trouver plus sûrement leur subsistance, la santé, un emploi stable; participer aux responsabilités hors de toute oppression, à l'abri de situations qui offensent leur dignité d'hommes; être plus instruits, en un mot faire connaître et avoir plus pour être plus, telle est l'aspiration des hommes d'aujourd'hui ».

(S.S. Paul VI Encyclique, *Populorum Progressio*)

309

Il ne s'agit pas là d'une citation d'un des pères de la révolution tranquille, non plus qu'une phrase choc d'un savant sociologue de chez nous, mais bien d'un extrait de l'encyclique *Populorum Progressio* de Paul VI, citée au 1er volume du rapport Castonguay sur la santé et le bien-être social. Et l'auteur du rapport enchaîne: « L'aspiration légitime des hommes d'aujourd'hui que formule l'auguste citation ne peut se satisfaire que dans le cadre d'une action concertée de la société tout entière. Toute communauté humaine doit, par conséquent, s'organiser de façon à permettre à chaque individu de s'épanouir en lui fournissant la possibilité de satisfaire à ses besoins légitimes . . . » C'est cet objectif humanitaire très élevé qui est à l'origine des politiques sociales d'un grand nombre de pays, politiques qui furent conçues et mises en vigueur depuis longtemps et réadaptées au cours des années pour tenir compte des transformations technico-économiques.

Bien que l'assistance sociale ait existé de tous les temps, sous une forme ou sous une autre, l'expression « Social Security » (sécurité sociale) semble être issue du vocabulaire de Roosevelt en 1935. Malgré la popularité de l'expression, c'est

¹ Causerie prononcée par M. Marcellin Tremblay, président des Prévoyants du Canada, à Montréal, devant les membres du Club Richelieu, le 13 novembre 1975.

surtout après la dernière guerre que l'on a pu parler dans différents pays, et particulièrement chez nous, d'un véritable programme de « sécurité sociale », l'expression prenant un sens plus précis à la suite du rapport Beveridge en Angleterre et du rapport Marsh au Canada. D'ailleurs le droit à la sécurité sociale fut inscrit dans la Déclaration universelle des droits de l'homme adoptée en 1948 par les Nations Unies. L'article 25 entre autres précise :

310

« Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux, etc.; elle a droit à la sécurité en cas de chômage, de maladie, d'invalidité, de veuvage, de vieillesse, ou dans les autres cas de perte de ses moyens de subsistance par suite de circonstances indépendantes de sa volonté ».

Il ne s'agit donc pas d'un vague objectif, mais d'un droit reconnu aux citoyens par l'ensemble des nations de la terre. Il est bien évident que seuls les pays développés pouvaient entreprendre la réalisation d'un tel programme, la notion même de la sécurité sociale demeurant totalement inconnue des pays du tiers monde qui constituent encore les deux-tiers de l'humanité. Car ce que vise la sécurité sociale c'est un partage plus équitable de la richesse. Les pays sous-développés, les pays pauvres ne peuvent que partager leur pauvreté.

Chez nous, comme dans la plupart des pays industrialisés, nous avons cru pouvoir faire de ce rêve une réalité. Fondamentalement notre programme de sécurité sociale s'est traduit en pratique par un programme d'assurance d'état contre certains aléas de la vie qui ont tous pour conséquence d'affecter directement la situation financière et partant le niveau de vie de tous les citoyens: la vieillesse, la maladie et les accidents du travail, l'invalidité, le chômage, les charges familiales

incluant l'éducation, le décès prématuré, etc. En somme un mécanisme mis sur pied par les différents niveaux de gouvernement autant que possible en coordination les uns avec les autres, ayant pour but de payer des prestations en espèces ou sous forme de services pour atténuer les effets de ces divers événements. C'est ainsi que nous avons vu naître :

- La pension de vieillesse, complétée il y a quelques années par le régime de rentes, comportant des allocations de décès et d'invalidité.
- Les allocations familiales, complétées plus tard aussi par des allocations supplémentaires visant surtout l'aide à l'éducation.
- L'assurance chômage qui a fini graduellement par couvrir à peu près tout le monde.
- L'assurance récolte, qui sur une base volontaire celle-là, protège en cas d'intempérie le revenu du cultivateur.
- L'assurance hospitalisation qui offre ses services à tous.
- L'assurance-maladie qui rend les soins médicaux accessibles à tout le monde.

311

Ce régime d'assurance sociale très élaboré est complété en plus par un réseau de législation prévoyant différentes formes d'assistance aux gens dans le besoin. On peut dire que ce concept de la sécurité sociale a fait des progrès inouis depuis les trente années d'après-guerre. Aux objectifs originaux se sont ajoutés d'autres notions de sécurité comme celle en particulier de la sécurité du revenu; car on se rend bien compte qu'en définitive c'est ça qui est essentiel.

Or comment expliquer que nous vivions dans une période où l'insécurité sociale est plus grande que jamais malgré

312 l'implantation des programmes que je viens de mentionner ? Pourquoi ? Au risque de paraître totalement ridicule, je suis porté à dire que l'établissement d'une sorte de « paradis terrestre » n'est pas facile. Malgré les saintes recommandations de Paul VI, ou les théories gauchistes les plus avancées, il faut bien admettre que les sciences sociales n'ont pas progressé au point de nous permettre de vivre dans une société parfaite. Prenons pour exemple le problème de l'inflation; il est évident que ce phénomène économique est l'une des causes les plus flagrantes de l'insécurité sociale actuelle. Tout l'échafaudage de législations sociales que je viens de décrire s'effondre à mesure que le coût de la vie augmente. On a beau reviser les prestations, indexer les bénéfiques, on n'arrive jamais à rattraper les exigences d'un coût de vie sans cesse en croissance. On assiste alors à des revendications de plus en plus violentes de la part de cette couche de la population moins privilégiée qui n'a d'autres ressources que les prestations d'assurance sociale, qui ne lui donne plus le revenu vital dont elle a besoin; d'où une insécurité évidente.

Mais ce qu'on oublie trop souvent c'est que l'augmentation constante du coût de la vie place le travailleur à *faible* ou *moyen revenu*, dans une situation d'insécurité financière peut-être pire que celles des citoyens ayant accès à ces prestations sociales. Et c'est çà le drame parce que cela ne concerne pas seulement une couche marginale de la population mais la masse des travailleurs. Eh bon Dieu ! nous sommes tous des travailleurs, syndiqués ou non; nous sommes tous concernés par ce problème bien que nous en souffrions à des degrés divers suivant le niveau de nos revenus. Et vous savez que lorsqu'on parle de revenus, la différence entre le petit, le moyen et le gros n'est pas si grande — l'impôt se chargeant assez efficacement de faire le nivellement. Le vrai problème est donc celui de l'inflation ! C'est elle qui est la cause principale de

s'insécurité sociale. C'est elle qui sème l'inquiétude dans différents groupes de la société et les amène à l'agitation.

C'est elle aussi qui pousse les syndicats à des revendications salariales exagérées qui s'expliquent par leur crainte de voir grimper continuellement le coût de la vie. C'est elle aussi qui contribue à augmenter de plus en plus l'écart entre les pauvres et les riches. C'est donc à cette maladie qui mine la santé financière tant des individus que des entreprises qu'il faut s'attaquer si nous voulons voir s'amenuiser l'insécurité relative dans laquelle nous vivons depuis quelques années. Je n'ai aucunement l'intention de vous faire un long plaidoyer là-dessus. Nos chefs politiques, et en particulier le Premier ministre du pays, monsieur Pierre Elliott Trudeau, sont présentement en campagne pour expliquer les mesures qui sont mises en vigueur aux différents paliers du gouvernement pour ralentir cette inflation qu'on dit galopante, mais qui en fait est en pleine course.

313

Il est bien évident que les partisans de l'économie libre, dont je suis, n'acceptent pas facilement l'idée des contrôles; mais devant la gravité de la situation économique actuelle, je pense que la grande majorité des hommes d'affaires acceptent ces décisions. Chacun peut avoir ses propres opinions sur la façon d'exercer de tels contrôles; on peut mettre en doute certaines modalités des mesures proposées, mais dans l'ensemble on reconnaît la validité de l'objectif recherché et on semble prêt à collaborer. C'est le cas par exemple de l'Association canadienne des compagnies d'assurance-vie — le groupe qui, de par sa fonction, me touche de plus près.

Notre Association, tout en acceptant pleinement les directives énoncées dans ce programme de lutte à l'inflation souhaite par ailleurs que le gouvernement fédéral adopte des politiques fiscales et monétaires compatibles avec les objectifs recherchés. Nous souhaitons entre autre chose que les diffé-

rents niveaux de gouvernements se serrent, eux aussi, la ceinture en restreignant leurs dépenses, de façon à équilibrer leurs budgets. Car en définitive qu'est-ce qui cause l'inflation ? C'est l'abondance d'argent en circulation face à une quantité limitée des biens disponibles. Or, cette situation est créée en grande partie par les objectifs sociaux très élevés que nous nous sommes fixés. Nous avons voulu le paradis terrestre, tout de suite, pour tout le monde. Les vieux, les étudiants, les chômeurs, les invalides, etc. tout comme l'ensemble de la population productrice a de l'argent pour faire face à ses besoins. C'est beau, c'est bon, mais :

- 1 — cela met beaucoup d'argent en circulation
- 2 — cela coûte cher à l'État — donc à la société.

Nos gouvernements l'ont réalisé au cours des années où ils ont développé le programme de sécurité sociale que j'ai décrit précédemment. Le problème est peut-être qu'ils n'ont pas eu en même temps le courage d'en faire payer le coût au fur et à mesure préférant d'une part augmenter la masse monétaire et refiler la note aux générations futures par le jeu des budgets déficitaires. C'est un peu la philosophie du « Partez maintenant et payez plus tard ». « Sécurité maintenant pour insécurité plus tard ». Dans tout ce programme de lutte à l'inflation, cet aspect fondamental des dépenses de l'État devra être sérieusement réévalué, car vous savez que la sécurité sociale prend une part de plus en plus grande des budgets gouvernementaux. Il ne s'agit pas, vous me comprenez bien, de remettre en cause le droit de l'homme à la sécurité sociale dans un pays développé comme le nôtre. Ces programmes agissent comme agents de transfert de capitaux entre différentes classes de la société et assurent ainsi une répartition plus équitable de la richesse collective. Je dis simplement que les coûts de ces assurances sociales doivent être autant que possible payés par la société au fur et à mesure qu'ils sont en-

courus; je dis également que l'extravagance dans ce domaine n'est pas plus acceptable qu'ailleurs et je m'explique:

- L'État a le devoir d'assurer à ses citoyens une raisonnable sécurité financière à l'âge de la *retraite*. Suivant l'évolution socio-économique du pays, un réajustement des allocations des pensions de vieillesse ou des régimes de rentes contributives, de même que leur indexation au coût de la vie, s'impose pour atteindre cet objectif. Mais on parle toujours d'une raisonnable sécurité financière; l'État n'a pas l'obligation de rendre les retraités plus à l'aise qu'au cours de leurs années productives. Il doit plutôt encourager les citoyens à épargner en vue d'organiser eux-mêmes leur propre programme de pension. Il le fait déjà par des allègements fiscaux, mais de façon beaucoup trop limitée. On devrait augmenter les limites actuelles des contributions admises pour fin de déduction d'impôt, de manière à encourager davantage l'épargne.

315

Une incitation semblable devrait exister pour l'achat d'assurance-vie car elle aussi joue un rôle important dans l'organisation de la sécurité sociale. Plus grand sera le nombre de ceux qui peuvent assurer eux-mêmes la sécurité financière de leur famille, en cas de décès ou d'invalidité, moins nombreux seront ceux qui auront besoin du recours de l'État. Car en somme le citoyen responsable devra toujours pourvoir lui-même à son propre programme de sécurité financière en complément de celui prévu par l'État et cela restera chez lui un désir inné, quel que soit le régime social où l'on vivra.

L'État a également le devoir d'assurer à ses citoyens l'accès pour tous aux *services de santé*. Il s'est acquitté de cette responsabilité en nationalisant l'assurance hospitalisation et l'assurance-maladie. J'ai toujours cru que nos entreprises d'assurances privées auraient pu avec l'aide de l'État s'acquitter

de cette responsabilité à meilleur coût, mais passons . . . le problème est réglé et il n'est pas question de revenir là-dessus. Mais le fait demeure que le coût de ces deux programmes est exorbitant. Sans priver personne de l'accès aux services de santé, un meilleur contrôle devrait être exercé si on ne veut pas que ces deux seuls services absorbent la totalité de notre capacité à payer les impôts. Comment se fait-il par exemple que la responsabilité de l'utilisateur de ces services ne soit pas davantage mise à contribution ? Quand je me sers de ma carte de crédit pour acheter mon essence, je signe la facture et je vérifie si le coût indiqué correspond à ce qu'on m'a livré. Il n'y a que ma carte d'assurance-santé qu'on utilise sans que je signe et surtout sans que je sache ce qu'on a chargé à mon compte.

316

Cela me paraît être un exemple d'une libéralité et d'un manque de contrôle exagéré. D'un autre côté quand on voit le coût de l'hospitalisation atteindre \$150 et plus par jour par lit, on se demande quel est le degré d'efficacité d'un tel système . . . et en plus, il semble que les gardes-malades sont mal rémunérées !

L'État a aussi le devoir de garantir à ses citoyens un *revenu minimum en cas de chômage forcé*. Encore là, personne dans une société qui se dit évoluée comme la nôtre, ne nie ce droit sous réserve pendant qu'on s'assure au moins de deux choses :

- 1 — que le chômeur ne vive pas plus à l'aise que le travailleur ordinaire. C'est le cas particulièrement dans les régions rurales où les salaires sont plus bas.
- 2 — que les allocations de chômage soient distribuées de façon à laisser une place à l'incitation au travail.

En somme, toute cette énumération pour indiquer tout ce que nous demandons à l'État. Nous vivons dans une société

qui exige beaucoup des gouvernements. Nous parlons constamment de nos droits à tel ou tel avantage social et du devoir de l'État de répondre à nos désirs souvent légitimes. Mais nous oublions que l'État a lui aussi des droits et que nous tous, comme citoyens, nous avons des devoirs envers lui. À part le droit de nous taxer pour défrayer les coûts des services que nous lui demandons, l'État a le droit de nous demander de ne pas abuser; il a le droit de demander aux hommes d'affaires de ne pas abuser de leur situation de puissance pour ajouter aux pressions sociales qui se manifestent.

317

L'État a le droit aussi de s'attendre à ce que les chefs syndicaux, eux qui prétendent avoir un sens social particulièrement prononcé, ne profitent pas de leur position de force spécialement dans la fonction publique, pour déclencher des grèves sauvages comme celles des hôpitaux, des pompiers, des policiers, des postes, grèves qui leur permettent d'arracher des conditions de travail exagérément avantageuses pour un groupe privilégié par rapport à l'ensemble des autres travailleurs, contribuant ainsi de façon évidente à l'inflation.

Et dans le même ordre d'idée, si on fait un devoir à l'État de combattre le chômage — si le citoyen a le droit au travail — il ne faudrait tout de même pas concéder aux chefs syndicaux le pouvoir d'en priver un travailleur pour des raisons futiles. Combien de grèves sont inutiles et n'ont d'autres objectifs que l'action politique pure et simple ? Nous avons réussi chez nous à obtenir le record mondial des grèves. Est-ce raisonnable ? N'est-ce pas là un autre facteur d'insécurité sociale inventé de toute pièce ?

Messieurs, je ne prétends pas dans cet exposé avoir épuisé toutes les causes de l'insécurité dans laquelle nous vivons, malgré les nobles objectifs de notre société. Bien d'autres causes viennent s'ajouter à celles que j'ai tenté d'exposer — l'inflation n'étant qu'un aspect du problème — mais vous

admettez que si nous n'arrivons pas à mater celui-là, une bonne partie de nos grands objectifs sociaux s'écrouleront. Espérons qu'ensemble, travailleurs, employés, patrons, chefs syndicaux et hommes publics, nous ferons preuve de suffisamment de sens social pour nous entendre sur l'essentiel.

318 Si Paul VI nous a dit: « faire, connaître et avoir plus, pour être plus, telle est l'aspiration des hommes d'aujourd'hui », il ne faudrait pas chez nous, au Québec, avoir la prétention de vouloir avoir plus et être plus, sans connaître davantage et surtout sans vouloir faire mieux.